



LES NOUVEAUX ARRIVANTS EN FRANCE

AVANT PROPOS

Depuis 2021, CRÉSUS et le réseau SOS Familles Emmaüs organisent régulièrement les Rencontres de l'Inclusion Financière.

L'objectif est de créer un dialogue avec les personnes engagées, représentants d'institutions ou du monde bancaire et assurantiel autour de sujets relevant de l'exclusion/l'inclusion financière. Les textes qui suivent sont issus de ces événements.

Ce rapport s'adresse autant aux professionnels qu'au grand public. Nul besoin d'être spécialiste en sociologie, en économie ou en droit. Chacun y trouvera des clés de compréhension et des pistes de réflexion, d'autant qu'il y est question d'inclusion bancaire, mais aussi d'inégalités, de pauvreté, de discrimination et de solidarité.

Éditeurs : Association pour la Fondation CRÉSUS - association de droit local / Emmaüs France - association loi 1901

Siège social : CRÉSUS - 25, rue de Lausanne 67 000 STRASBOURG / Emmaüs France - 47, avenue de la Résistance
93 100 Montreuil

Directeurs de la publication : Jean-Louis KIEHL, président de CRÉSUS / Bruno MOREL, président de Emmaüs France

Rédaction : Gwenaëlle VINCELLE / Hélène DUCOURANT / Les équipes de CRÉSUS et les équipes d'Emmaüs France

N°RNA : Emmaüs France - W751077238

SIREN / SIRET : CRÉSUS - 51131797600021 / Emmaüs France - 350 999 660

Dépôt légal : janvier 2026

Graphisme et mise en page sous logiciels libres : figureslibres.cc

Illustrations : Jérémie LUCIANI / jeremieluciani.com

« J'avais juste une carte de retrait. Cette carte me permettait de seulement retirer l'argent au distributeur. Par exemple: je ne pouvais pas faire les courses avec ou acheter un forfait avec prélèvements mensuels. C'était juste un truc de retrait. [...] Les difficultés que j'ai rencontrées à cette période de ma vie, c'est que je voyais que ma vie était un peu limitée par la banque quand même ».

Rafi, arrivé en France il y a 8 ans.

Percevoir un salaire ou une prestation sociale, souscrire à un abonnement téléphonique ou internet, régler un loyer ou une assurance, payer en ligne ou en magasin sont autant d'actions quotidiennes qui garantissent l'accès aux services essentiels et favorisent l'intégration socio-économique. Leur réalisation suppose d'être bancarisé, de disposer d'un relevé d'identité bancaire ainsi que d'une carte de paiement.

De quel accès aux produits et services bancaires bénéficient les nouveaux arrivants en France, quel que soit leur statut (demandeur d'asile, réfugié, immigré avec ou sans titre de séjour) ?

Parce que ne pas être bancarisé pousse les individus vers l'économie informelle et des formes de consommation limitées, parfois qualifiées de consommation « dégradée », parce qu'être mal bancarisé peut faire partie de ce que les anglosaxons nomment le poverty premium (double pénalité de pauvreté), parce que cela accroît la vulnérabilité des individus, il nous a importé de nous pencher sur ce phénomène.

En France, nous disposons d'une législation et des dispositifs protecteurs : le droit au compte, la mission d'accessibilité de La Banque Postale, et même des innovations venues de fintechs. Que reste-t-il à améliorer ?



Les experts mobilisés :

Martin Reneaume

Chargé d'accompagnement de personnes étrangères au Secours Catholique-Caritas France.

Sophie Paine

Formatrice en éducation financière pour les migrants, fondatrice d'Équilibre et gérante de A + B = 3, Marseille.

Thibaut Largeron

Alors chargé de l'inclusion financière chez Emmaüs France.

Flore Gubert

Économiste à l'université Paris Dauphine-PSL et à l'IRD, spécialiste des migrations.

Rooh Savar

Président de SINGA France et entrepreneur, co-créateur d'une néo-banque destiné aux primo-arrivants, Welcome Place.



QUELS DISPOSITIFS GARANTISSENT L'ACCÈS AUX SERVICES BANCAIRES ?

En France, l'accès aux services bancaires de base repose sur trois dispositifs principaux encadrés par l'État qui garantissent une forme minimale de bancarisation¹.

- Depuis 1984, la loi reconnaît aux citoyennes et citoyens un droit au compte bancaire. La procédure de droit au compte s'exerce en cas de refus d'ouverture de compte de dépôt par une agence bancaire. Dans ce cas, la Banque de France désigne d'office un établissement bancaire tenu d'ouvrir un compte².
- Depuis 2008, La Banque Postale est financée par l'État pour assurer « une mission d'accessibilité bancaire »³. A ce titre, elle doit ouvrir à tout indi-

vidu qui en fait la demande, un Livret A assorti d'une carte permettant de retirer au distributeur ou au guichet.

Le Livret A est la forme minimale de bancarisation en France on compte environ 1,5 millions de titulaires⁴ au titre de cette mission d'accessibilité. Nous reviendrons sur ce point.

- Les demandeurs d'asile disposent d'une carte de paiement spécifique nommée carte ADA (Allocation pour Demandeur d'Asile). Depuis 2019, cette carte fonctionne comme la carte « tickets resto » : elle permet le paiement en magasin et non le retrait d'argent liquide. La prestation versée par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) est accessible via ce dispositif⁵.

Le droit au compte : une solution utile mais pas suffisante

Jusqu'en 2022, pour recourir à la procédure de droit au compte, il était nécessaire d'obtenir une lettre de refus d'ouverture de compte de la part de l'agence, lettre qui était difficile à obtenir. Depuis cette date, l'absence de réponse de l'établissement bancaire dans les 15 jours à compter de la date de demande d'ouverture de compte, est considérée comme un refus.

Si ce nouveau décret permet de faciliter grandement la procédure de droit au compte, le *Manifeste pour une inclusion financière universelle*⁶, publié en 2022 par un collectif associatif met en avant plusieurs limites telles que :

- Le manque de formation des personnels bancaires et la méconnaissance de ce dispositif par les publics vulnérables.
- Le refus d'ouverture de compte ou les réticences des banques post désignation par la Banque de France. Ainsi, une personne sur dix n'a pas pu ouvrir de compte dans la banque désignée par la Banque de France en 2023 selon le *Manifeste*. Ces refus sont principalement liés à des difficultés pour obtenir un rendez-vous, à l'exigence de documents d'identité non acceptés par la banque concernée ou à la complexité des démarches administratives à accomplir.
- Enfin, d'après le *Manifeste*, des personnes ayant bénéficié de la procédure voient leur compte fermé quelques mois après la fin de la procédure.

Toutes les banques et néo-banques sont libres d'ouvrir des comptes bancaires aux individus disposant de documents d'identité en cours de validité (avec ou sans titre de séjour⁷). Pour autant, force est de constater que les nouveaux arrivants se dirigent ou sont dirigés vers La Banque Postale avant tout.

Tel est le paysage de l'offre, construit au fil du temps entre concurrence, réglementation et garantie d'accès au droit. Sur le papier, il semble relativement protecteur mais est-il pour autant complètement satisfaisant et efficace ?

Commencer en France avec un Livret A

En 2024, une enquête sociologique s'intéresse aux clients bancarisés exclusivement via un Livret A d'accessibilité bancaire⁸. Elle met en lumière le fait que ce produit constitue fréquemment le point d'entrée dans le système bancaire pour de nombreuses personnes nouvellement arrivées en France. On apprend que l'ouverture d'un tel Livret A est largement préconisée par les travailleurs sociaux — en particulier pour les personnes dépourvues de titre de séjour ou sans activité dans l'économie formelle. Elle s'inscrit dans une pratique routinière, rarement remise en question par les usagers qui s'en contentent.

Pour beaucoup, notamment les personnes n'ayant jamais été bancarisées dans leur pays d'origine, cette solution est acceptée. Les enjeux jugés urgents et prioritaires tels que l'hébergement, l'alimentation ou les démarches administratives relèguent au second plan toute réflexion sur les modalités d'inclusion bancaire.

L'enquête sociologique souligne aussi les spécificités liées à la gestion budgétaire quotidienne induites par le Livret A. L'absence de carte de paiement, les niveaux de plafonds de retrait, et un budget de toute façon très contraint, orientent les usages vers des pratiques de gestion budgétaire en cash. Cela se traduit concrètement par une anticipation constante des dépenses, des temps d'attente au guichet, des difficultés à effectuer des achats ou paiements à distance, ainsi que pour certains, une exposition accrue aux risques de vols.

Le Livret A d'accessibilité bancaire n'est pas un Livret A classique

Le Livret A d'accessibilité bancaire est un dispositif mis en place par La Banque Postale dans le cadre de sa Mission d'Accessibilité Bancaire⁹ (MAB), une mission de service public qui lui a été confiée par l'État. Ce Livret A s'adresse particulièrement aux personnes qui rencontrent des difficultés à intégrer le système bancaire traditionnel.

- Universel : disponible sur demande pour toutes les personnes (physique ou morale) sur demande, sans condition de ressources
- Gratuit : les dépôts, retraits et services associés sont entièrement gratuits.
- Accessible : il offre un service simple pour gérer un budget, disponible dans tous les bureaux de poste.

Bien qu'il soit une déclinaison du Livret A général, le Livret A d'accessibilité bancaire se distingue sur plusieurs aspects généraux :

- Il permet des opérations dès 1,50 €.
- La carte ne permet pas de payer en ligne ou en magasin.
- Il permet d'encaisser des prestations sociales.
- Quelques rares prélèvements sont autorisés : ceux liés aux bailleurs sociaux/HLM pour le logement ou pour les factures associées au logement : eau, gaz, électricité.



« [Pour le paiement du loyer] je vais donc à La Banque Postale. Je demande un chèque de banque, ils ont l'habitude maintenant, ça fait plusieurs fois que je fais ça. Et donc, après, on me donne un chèque de banque du montant que j'ai donné et que je remets à ma régie ». La grande disponibilité temporelle de Colette rend possible cette pratique... Mais elle se demande tout de même « pourquoi le virement n'est tout simplement pas autorisé. »

Colette, détentrice d'un Livret A¹⁰.

Enfin, le rapport nous apprend que les usagers de ce Livret A se trouvent régulièrement dans l'obligation de recourir à des tiers, commerçants locaux qui font crédit, amis ou connaissances, pour réaliser des achats courants : billets de transport, fournitures scolaires spécifiques, courses.

Rafi : solliciter onze banques pour sortir du Livret A !

Rafi est arrivé en France il y a huit ans. Originaire du Bangladesh, il est d'abord demandeur d'asile, et obtient le statut de réfugié et un titre de séjour. Son expérience bancaire est d'abord celle de La Banque Postale. À son arrivée, il tente par trois fois d'ouvrir un Livret A. Chaque fois, au guichet, il lui est demandé de revenir accompagné par une personne qui parle français — une exigence difficile à satisfaire à son arrivée. Sa maîtrise de l'anglais ne suffit pas. Dans son témoignage, il fait aussi part du caractère intimidant du contrat de souscription.

« Donc ce jour-là, j'ai ouvert le Livret A, mais pour moi, c'était un trauma. Car je suis dans un pays où je ne parlais pas la langue. J'ai bien expliqué que je ne connaissais personne qui pouvait m'aider. Mais l'accueil n'était pas chaleureux du tout, c'était le contraire. Je ne parle pas le français, ce n'était pas son problème. Il faut venir avec quelqu'un qui parle français. »

Rafi, arrivé en France il y a 8 ans.

Soulagé d'être parvenu à souscrire à un Livret A, il prend conscience, à l'usage, des limites de ce service bancaire : il juge que cette forme de bancarisation lui complique la vie. Il dispose d'une carte de retrait (au distributeur), les virements ne sont possibles que vers les bailleurs sociaux et pour les factures d'électricité ou de gaz, l'obligeant à vivre au quotidien avec de l'argent liquide. Comment, dans ces conditions, commander un billet de train, payer le loyer à un bailleur privé ? Il lui arrive aussi de se faire voler l'argent qu'il stocke dans sa colocation.

Quatre ans plus tard, n'étant pas satisfait par cette forme de bancarisation et se sentant plus assuré, Rafi cherche à ouvrir un compte bancaire. Il est en situation régulière (avec un récépissé en attente de titre de séjour), dispose de 36 fiches de paie, d'un CDI et de 15 000 euros d'épargne. Il lui faudra toquer à la porte de 11 agences bancaires pour obtenir ce qui lui semble le graal, c'est-à-dire, la possibilité de souscrire à un compte bancaire... classique. Les 10 banques précédentes ont non seulement, refusé l'ouverture, mais n'ont pas voulu lui procurer la lettre de refus, laquelle permettait pourtant d'activer le droit au compte.

Se débrouiller avec une carte ADA

Mais tous les nouveaux arrivants ne se servent pas du Livret A, même lorsqu'ils disposent de ce dernier, et il importe de comprendre pourquoi les demandeurs d'asile en ont un faible usage.

La carte ADA est une carte de paiement distribuée aux demandeurs d'asile. Elle permet d'accéder à l'allocation destinée à ce public. Cette carte ne permet ni les achats sur internet, ni les retraits au distributeur. Elle est rattachée à un compte, mais qui n'est pas à proprement parler un compte bancaire de sorte que les titulaires ne peuvent disposer de RIB ou souscrire à des abonnements. L'argent dont disposent les demandeurs d'asile n'est accessible que pour

payer chez les commerçants. Enfin, les titulaires n'ont aucun moyen de transférer l'argent de la carte vers leur Livret A. Selon Martin Reneaume : *« les modalités d'usage de la carte renforcent la vulnérabilité des demandeurs d'asile »*.

Les caractéristiques et les limites d'usage de la carte ADA ont fait l'objet de descriptions et de vives critiques. D'une part dans le manifeste pour l'inclusion financière publié en 2022¹¹ : *« La carte ADA complique la vie des bénéficiaires.*

Le ministère de l'Intérieur se permet de faire des statistiques sur les types de dépenses réalisées avec cette carte, ce qui n'est pas acceptable. Et puis, lorsque les marchés publics changent, tous les porteurs sont convoqués sans ménagement pour recevoir une nouvelle carte, sans souci de leur disponibilité. Enfin, et c'est important, en cas de perte, ce qui arrive malheureusement, en par-

ticulier car les conditions de vie et de logement de cette population sont incertaines, ils restent des mois sans ressource jusqu'à l'obtention d'un rendez-vous à l'OFII permettant le renouvellement de la carte ».

Ces critiques convergent avec une étude sociologique déjà citée et réalisée en 2025 en partenariat avec la direction de l'inclusion de La Croix Rouge^{12 13}. Les entretiens réalisés avec les demandeurs d'asile font état des pratiques de

contournement mises en place par ces derniers pour parvenir à disposer de l'argent liquide qui semble nécessaire au quotidien. Le rapport évoque aussi les formes d'extorsion monétaire dont ils font l'objet lorsqu'ils cherchent à rendre « liquide » leur allocation.



NOUVEAUX ARRIVANTS ET BANQUES : LE PARCOURS DU COMBATTANT

Entre statut précaire et refus des banques : la débrouille des compagnons Emmaüs

Parmi les publics vulnérables, on compte les compagnons et compagnons Emmaüs. Ils sont des milliers sur tout le territoire au sein des communautés. 79% d'entre eux sont de nationalité étrangère¹⁴. Selon Thibaut Largeron, ces personnes rencontrent deux grandes difficultés d'inclusion bancaire : elles ne peuvent utiliser le Livret A car l'allocation proposée par la Communauté Emmaüs n'est considérée ni comme un salaire, ni comme une prestation sociale et ne peut dès lors être versée sur le livret. D'autre part, la plupart des agences bancaires ne veulent pas de ce public jugé trop pauvre et vulnérable.

En l'absence de solutions adaptées, nombre de compagnons ne sont pas du tout bancarisés. Ils en viennent à devoir demander de l'argent liquide au responsable de leur communauté — devenu

banquier — à chaque fois qu'ils en ont besoin. Finalement, lassés par le monde bancaire, certains travailleurs sociaux en viennent à recommander une néo-banque accessible chez les buralistes nommée Nickel à celles et ceux qui disposent de leur passeport. Le service n'est pas gratuit contrairement au Livret A, mais il est assez facilement disponible. Cette néo-banque apparaît dans certains contextes comme une alternative à la procédure de « droit au compte » de la Banque de France, ou encore comme une solution provisoire.

Un certain niveau de langue pour ouvrir un compte bancaire

Une partie des nouveaux arrivants vit mal les contacts avec les banques en France. C'est le constat de Sophie Paine, formatrice en éducation financière chez A and B make 3, et enseignante de français pour les étrangers allophones. Ses élèves en parlent entre les cours. La nécessaire maîtrise

du français pour interagir avec les banquiers, le vocabulaire du secteur, et la longueur du contrat à signer rendent inaccessible le compte bancaire en France, alors même que la plupart d'entre eux l'ont déjà expérimenté dans leur pays d'origine. Sans parler des nombreuses discriminations qu'éprouvent au guichet celles et ceux qui s'aventurent à essayer d'ouvrir un compte. Pour Sophie Paine qui a vécu et travaillé dans différents pays au service des plus vulnérables, « *aux Etats-Unis, les formulaires sont disponibles dans plusieurs langues. C'est une bonne chose car il est difficile de demander aux personnes qui viennent tout juste d'arriver de disposer d'un excellent niveau de maîtrise de la langue nationale. Quand on y pense, l'exigence linguistique pour souscrire des services bancaires est bien supérieure à celle requise dans le monde du travail, est-ce normal ?* »

Un autre expert, Rooh Savar, président de SINGA France et co-fondateur avec Caroline Span d'une néo-banque destinée aux nouveaux arrivants nommée Welcome Account, connaît parfaitement la situation française. Il a maintes fois entendu les arguments des banquiers et leurs process internes qui aboutissent à refuser ou décourager les exilés. « *Les banquiers ont une représentation des nouveaux arrivants très misérabiliste. Ils les envisagent indistinctement comme des pauvres aux situations compliquées. Ce n'est pas le cas : ces personnes travaillent ! Elles deviennent*

souvent des entrepreneurs ! Elles ont besoin de nombreux services financiers. Des études américaines montrent d'ailleurs que les immigrés sont de très bons clients, et qu'ils bénéficient de services de moindre qualité que les locaux ».

Rooh Savar en a fait l'expérience : réfugié originaire du Pakistan, il fait l'objet d'une catégorisation négative par toutes les banques, en raison de son pays d'origine (ndlr: le Pakistan fait l'objet de sanctions internationales) qu'il a quitté il y a plus de 10 ans. Via Welcome Place, il propose une solution de bancarisation pour les nouveaux arrivants sans préjugé et avec une gestion du risque exigeante.

Des services de transferts d'argent classiques peu satisfaisants

Mais les enjeux d'inclusion financière, tels que développés pour le moment, ne se limitent pas à l'accès à un compte bancaire et une carte retrait/paiement. D'autres services retiennent notre attention. C'est le cas des services de transferts financiers. Flore Gubert, économiste à l'IRD et à Université Paris Dauphine- PSL est spécialiste de ce secteur. Elle expose que, contrairement aux pratiques courantes des banques, la langue française n'est pas du tout requise pour ces services financiers relativement onéreux. Ses

« Aux Etats-Unis, les formulaires sont disponibles dans plusieurs langues. C'est une bonne chose car il est difficile de demander aux personnes qui viennent tout juste d'arriver de disposer d'un excellent niveau de maîtrise de la langue nationale. Quand on y pense, l'exigence linguistique pour souscrire des services bancaires est bien supérieure à celle requise dans le monde du travail, est-ce normal ? »

Sophie Paine

recherches sur les pratiques des transferts des communautés maliennes et algériennes habitant à Montreuil vers leurs familles restées au pays, mettent en évidence la satisfaction très moyenne envers ces services. Si les enquêtés cherchent régulièrement à envoyer de l'argent vers leur pays d'origine, ils évitent autant que possible de recourir aux principaux pourvoyeurs de ce type de service.

Ces services sont jugés coûteux, en particulier pour les petits montants, alors que ce type de transferts modestes et réguliers correspond aux pratiques les plus courantes chez les immigrés aux ressources limitées. Par ailleurs, les bénéficiaires dans les pays d'origine rencontrent des difficultés pour récupérer les fonds. Enfin, il est compliqué pour les expéditeurs de s'assurer de l'usage réel de l'argent envoyé.

Pour toutes ces raisons, des circuits soit informels soit formels viennent de fait concurrencer les acteurs dominants tels que Western Union. Des fintechs africaines se sont lancées. Il existe par exemple des marketplace permettant aujourd'hui l'achat depuis la France et la livraison de biens semi durables pour la famille en Afrique. Dans certains pays, des services de paiement permettent à des tiers en France de payer directement des factures de santé ou de flux vers le pays d'origine. Et depuis les années 1980, des dispositifs de paiement de commande chez des commerçants locaux mis en réseau se maintiennent et rencontrent un vrai succès.

- 1 Favoriser l'inclusion et l'accessibilité bancaire: rendre les formulaires disponibles en plusieurs langues, proposer des accompagnements linguistiques.
- 2 Faciliter l'accès à un compte bancaire classique pour les individus qui souhaitent faire la transition entre un Livret A Accessibilité et un mode de bancarisation plus classique.
- 3 En finir avec la carte ADA. Verser la prestation sociale sur un Livret A Accessibilité ou un compte bancaire relevant de l'Offre Client Fragile.
- 4 Étendre les services de la carte associée au Livret A Accessibilité : paiements par internet, retraits, obtention d'un RIB, transferts d'argent - aller vers des fonctionnalités de carte de paiement classique.
- 5 Certaines populations sont encore exclues des services d'inclusion bancaire comme les compagnons d'Emmaüs: trouver des solutions bancaires adaptées.
- 6 Suivre de près les comptes ouverts via la procédure de droit au compte : sont-ils ouverts rapidement ? Sont-ils clôturés plus facilement que les autres ?



NOS CONVICTIONS ET PRÉCONISATIONS

Notes :

- 1 Jeanne Lazarus, Les politiques de l'argent, 1re édition (Presses universitaires de France, 2022).
- 2 L. 312-1 du code monétaire et financier
- 3 <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/services/mission-d-accessibilite-bancaire-de-la-poste-assuree-par-la-banque-postale#:~:text=La%20Banque%20Postale-,La%20mission%20d'accessibilit%C3%A9%20bancaire%20de%20La%20Banque%20Postale%2C%20qui,de%20certains%20services%20de%20base>, consulté le 14 novembre 2025
- 4 <https://www.moneyvox.fr/livret-a/actualites/77871/la-banque-postale-les-dessous-du-livret-a-universel>, consulté le 14 novembre 2025
- 5 Ducourant, H et al, 2025, Vivre sans cash en France, l'expérience des demandeurs d'asile, rapport de recherche réalisé avec La Croix Rouge.
- 6 Manifeste pour une inclusion financière universelle <https://emmaus-france.org/publication-du-manifeste-pour-une-inclusion-financiere-universelle/>
- 7 <https://www.banque-france.fr/fr/votre-service/particuliers/la-banque-de-france-vous-aide/connaitre-les-pratiques-bancaires-et-dassurance/compte-et-frais/compte-bancaire-individuel> consulté le 14 novembre 2025
- 8 Ducourant, H. (2024). Vivre avec un livret A. Analyse d'un dispositif d'inclusion bancaire. Université Gustave Eiffel. <https://hal.science/hal-04610179>
- 9 Livret A d'accessibilité bancaire. (2025, janvier 20). <https://www.labanquepostale.fr/particulier/comptes-et-cartes/comptes-bancaires/livret-a-accessibilite-bancaire.html>, consulté le 14 novembre 2025
- 10 Hélène Ducourant, Vivre avec un Livret A, op. cit., p. 27.
- 11 Manifeste pour une inclusion financière universelle <https://emmaus-france.org/publication-du-manifeste-pour-une-inclusion-financiere-universelle/>
- 12 Hélène Ducourant, Vivre sans cash aujourd'hui ? L'expérience des demandeurs d'asile (Université Gustave Eiffel, 2026).
- 13 Ducourant, H. et al (2025), op cit.
- 14 Publication du rapport Emmaüs en France. (s. d.). Emmaüs France. Consulté 14 novembre 2025, à l'adresse <https://emmaus-france.org/publication-du-rapport-emmaus-en-france/>

